



Pratique Professionnelle

Des personnes protégées peuvent bénéficier de droits patrimoniaux ou extra patrimoniaux dont l'origine se trouve à l'étranger.

Une décision rendue à l'étranger ne s'applique pas automatiquement sur le territoire français.

Comment être certain de faire respecter les droits de ces personnes ? Comment disposer des bonnes informations concernant l'état civil ou les comptes bancaires basés à l'étranger dans des établissements bancaires parfois « virtuels », comme par exemple, les comptes PayPal ?

L'exéquatur est une des réponses à cette problématique.

Date et lieu de formation

Formation à distance à partir de l'outil VISIO FNMJI

Le **6 octobre 2023**
De **10h00 à 12h00**

Nos tarifs

Adhérent FNMJI : 80 €
Salariés des adhérents : 96 €
Non adhérent FNMJI : 145 €

Les prérequis pour s'inscrire à la formation

Aucun

Pour toutes demandes d'informations

formation@fnmji.fr



Notre expert

Jean Etienne Lefebvre, *avocat, enseignant responsable du DU MJPM de l'Université d'Angers*

Nos méthodes pédagogiques

Formation participative et interactive.

Elle est découpée en plusieurs séquences : apports théoriques et d'échanges à partir de l'outil visio FNMJI.

Nos modalités d'évaluation

Par questionnaires numériques transmis à chaque participant.

Accessibilité handicap

La FNMJI demande à être informée sur les situations de handicap des participants afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation, de prendre en compte les moyens de compensation du handicap.

Contact du référent handicap :
presidence@fnmji.fr

Module *Les comptes bancaires à l'étranger des personnes protégées*

La finalité de la formation

A l'issue de la formation, les professionnels disposeront d'un « fléchage » des questions que le MJPM doit se poser pour entreprendre des démarches vers les bons interlocuteurs et ainsi, faire respecter les droits des personnes protégées.

Au programme

Le respect des droits patrimoniaux ou extra patrimoniaux dont l'origine se trouve dans un Etat membre de l'union européenne

- Comptes bancaires, Biens immobiliers, Décisions de justice

Le respect des droits patrimoniaux ou extra patrimoniaux dont l'origine se trouve hors l'union européenne

- Comptes bancaires, Biens immobiliers, Décisions de justice
- L'application des conventions internationales de coopération judiciaire
- Les procédures d'exéquatur
- Les décisions illégales sur le territoire français